Conseil départemental
Haut-Rhin

Le Président

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Colmar, le 19 MAI 2017

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination et de me réjouir de notre collaboration que je souhaite fructueuse pour le Département du Haut-Rhin.

Parmi les sujets qui me préoccupent, il y a celui de StocaMine.
En effet, le site de stockage sous-terrain, géré par la société StocaMine à WITTELSHEIM, dépendant directement de l'Etat, a entreposé, entre 1999 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes dans des galeries creusées dans le sel gemme du bassin potassique. Ce stockage devait être totalement sécurisé et stable sans possibilité d'arrivée d'eau pouvant dissoudre ces produits dangereux. L'Etat avait, en outre, garanti sa réversibilité totale.

En 2002, suite à une exploitation non-conforme, un incendie s'est déclaré sous terre et l'entreposage a été interrompu. A cette occasion, **les Alsaciens ont découvert que le site d'entreposage n'était pas stable** mais subissait le fluage du sel qui referme progressivement les galeries et qu'en outre, le site allait être noyé par les eaux provenant de la plus grande nappe phréatique d'eau potable d'Europe par cheminement à travers les forages et galeries des multiples installations existantes dans le bassin potassique.

Le Département du Haut-Rhin demande depuis 2012, avec insistance et sans succès, que la clause de réversibilité du stockage soit immédiatement mise en œuvre pour préserver la qualité de la nappe phréatique du Rhin. L'Etat a préféré perdre du temps dans de multiples expertises et en demandant l'instruction d'un dossier de stockage définitif. Malgré une enquête publique au cours de laquelle tous les habitants, collectivités et organismes responsables de l'eau se sont déclarés opposés à ce dossier, le Préfet vient de publier un arrêté autorisant le stockage définitif de 44 000 tonnes de déchets nocifs. Cet arrêté repose sur l'idée qu'une pollution maitrisée de la nappe phréatique est acceptable, ce que nous trouvons inadmissible, et est contraire à la directive cadre sur l'eau et au SDAGE Rhin-Meuse qui précisent que toute détérioration de cette masse d'eau est totalement interdite.

Concrètement tous les experts s'entendent pour dire que ce stockage sera tôt ou tard envahi par les eaux et que les produits dangereux qu'il contient s'y dissoudront, seule la vitesse d'ennoiement restant un débat.

./.

100 avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 60 00
Fax 03 89 21 72 90
cabinet.president@haut-rhin.fr
www.haut-rhin.fr

De même, tous les experts considèrent que sous l'effet de la pression que subira cette soupe chimique hautement contaminée, lié au fluage du sel, elle finira par monter et contaminera la nappe phréatique située au-dessus. Là encore, les seules divergences résident dans l'intensité de la contamination.

Pour réduire les risques, sans pouvoir les empêcher, StocaMine propose de mettre en place des bouchons pour ralentir le phénomène. Or tous les experts s'entendent pour dire qu'aucun bouchon n'est totalement étanche et que des fuites sont inévitables. Pour cette solution, une surveillance devra être réalisée sur des centaines d'années. De surcroît, les risques sismiques et des effets d'effondrements liés aux galeries minières souterraines adjacentes creusées pour exploiter la potasse, rendent cette surveillance illusoire et toute action correctrice impossible.

En rendant le stockage définitif, l'Etat espère économiser, à court terme, 30 M€ en risquant de polluer la source d'approvisionnement en eau des trois quarts de la population alsacienne et de nos industries agro-alimentaires. Cette économie est dérisoire, d'une part au vu des enjeux et d'autre part, si on tient compte de la nécessité de surveiller ce site durant des siècles, ce qui, à terme, reviendra beaucoup plus cher que l'investissement initial nécessaire au déstockage.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je vous demande solennellement, au nom de tous les Alsaciens, de veiller à ce que cet arrêté préfectoral inique et cynique soit abrogé et de tout mettre en œuvre pour, immédiatement, déstocker tous les produits dangereux contenus dans cette mine tant qu'il est encore temps de le faire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

Bien cordialement